



VILLE DE CRESPIERES

YVELINES

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 078-217801893-20260320-2026_022-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026

Référence
2026-22

Objet de la délibération
Election des commissions municipales

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	18	18

Date de la convocation
17/03/2026

Date d'affichage
17/03/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE
Le : 23/03/2026

Et

Publication ou notification du :
23/03/2026

L'an 2026 et le 20 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence d'Adriano BALLARIN, Maire.

Présents : Mmes BIGARD Véronique ; DEVAUD Laure ; DUCHEMIN Amal ; GUILMET Myriam ; LAMMENS Marielle ; LANGE Nereida ; PERCHEC Anne ; TABARY Agnès. MM BALLARIN Adriano ; BEON Jeremy ; BERTHEMY Eric ; BIENFAIT Jean-Pierre ; KAISER Vincent ; LANDON Guillaume ; LE SAUX Didier ; ODDOS Michel ; PINEDA Armand ; SERVILLAT Julien.

Absent(s) ayant donné procuration : -

Absent(s) excusé(s) : Mme Brigitte JACQUARD

A été nommé(e) secrétaire : Mme Agnès TABARY

Objet de la délibération : Élection des commissions municipales

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les article L.2121-21 et L.2121-22,

CONSIDÉRANT que le conseil municipal dispose de la faculté d'organiser ses travaux au sein de commission spécialisées qui seront chargées d'étudier les questions qui sont soumises au conseil,

CONSIDÉRANT que le maire est le président de droit de toutes les commissions et qu'en cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

CONSIDÉRANT que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Monsieur le Maire propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de 7 membres, chaque membre pouvant faire partie de une à cinq commissions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des commissions municipales suivantes :

1. Développement durable, Environnement et Mobilité
2. Finances
3. Scolaire, Enfance, Jeunesse
4. Économie locale (commerces, artisans, petites entreprises, producteurs)

5. Urbanisme, voirie et travaux
6. Patrimoine, cimetière
7. Associations, sport, culture et événementiel, seniors
8. Communication (newsletters, site internet, bulletin municipal...)

DE DIRE que les commissions municipales comportent au maximum 7 membres, chaque membre pouvant faire partie de une à cinq commissions.

DE DÉSIGNER, après appel à candidatures, au sein des commissions, les personnes suivantes :

- 1. Développement durable, Environnement et Mobilité**
TABARY Agnès, KAISER Vincent, PINEDA Armand, BEON Jeremy, LANDON Guillaume, PERCHEC Anne, LANGE Nereida.
- 2. Finances**
BALLARIN Adriano, LAMMENS Marielle, KAISER Vincent, ODDOS Michel, SERVILLAT Julien, LANDON Guillaume, PINEDA Armand.
- 3. Scolaire, Enfance, Jeunesse**
LAMMENS Marielle, GUILMET Myriam, DUCHEMIN Amal, BEON Jeremy, JACQUARD Brigitte, TABARY Agnès.
- 4. Économie locale (commerces, artisans, petites entreprises, producteurs)**
LE SAUX Didier, BIENFAIT Jean-Pierre, BERTHEMY Eric, SERVILLAT Julien, PERCHEC Anne, LANGE Nereida, DEVAUD Laure.
- 5. Urbanisme, voirie et travaux**
LE SAUX Didier, TABARY Agnès, SERVILLAT Julien, ODDOS Michel, LANGE Nereida, JACQUARD Brigitte, BERTHEMY Eric, LAMMENS Marielle.
- 6. Patrimoine, cimetière**
BIGARD Véronique, BIENFAIT Jean-Pierre, BEON Jeremy, LANGE Nereida, TABARY Agnès, BERTHEMY Eric.
- 7. Associations, sport, culture et événementiel, seniors**
GUILMET Myriam, BEON Jeremy, JACQUARD Brigitte, DUCHEMIN Amal, BIENFAIT Jean-Pierre, DEVAUD Laure, BIGARD Véronique.
- 8. Communication (newsletters, site internet, bulletin municipal...)**
TABARY Agnès, PERCHEC Anne, DEVAUD Laure, GUILMET Myriam, SERVILLAT Julien.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/03/2026

Le Maire
Adriano BALLARIN



La secrétaire de séance
Agnès TABARY

